

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-112-2020**

Objet : SERVICE PEEJ - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIE « S'il te plaît, raconte-moi notre histoire »

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) met à disposition au profit de la Communauté de Communes Albret Communauté, une exposition de photographie « S'il te plaît, raconte-moi notre histoire » du mercredi 30 septembre au lundi 12 octobre 2020.

Cette mise à disposition est encadrée par une convention qui mentionne les points suivants :

- L'exposition sera installée dans les locaux du Ram de Nérac, rue des remparts,
- La mise à disposition de l'exposition est effectuée sans contrepartie financière,
- L'emprunteur s'engage à réparer ou à indemniser la CCBHAP pour les détériorations ou dégradations de panneaux et de livrets.

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider les termes de la convention entre Albret Communauté et le CCBHAP.

Article 2 : De signer cette convention.

Fait à NERAC le, 30 SEP. 2020

Le Président,
Alain LORENZELLI




Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire